

Formulaire de demande

Vos coordonnées

Nom et prénom		Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>
Téléphone résidence	Cellulaire	Courriel	

Adresse du bâtiment où la tondeuse sera utilisée (à Saint-Laurent seulement)

Adresse : numéro civique		Rue
Appartement	Code postal	

Si vous êtes locataire

Nom du propriétaire de l'immeuble résidentiel (ou du représentant du syndicat de copropriété) et adresse si différente de celle où la tondeuse sera utilisée

Nom et prénom		
Adresse : numéro civique		Rue
Appartement	Code postal	

Informations sur la tondeuse

Nom du fabricant (marque)	Nom et numéro de modèle	Type (manuelle, électrique à cordon ou électrique à batterie)
Date de l'achat	Montant	Magasin ou vendeur

Conditions d'admissibilité

La remise correspond à 50 % du coût d'achat après taxes d'une tondeuse manuelle, électrique à cordon ou électrique à batterie, jusqu'à concurrence de 75 \$.

- Être propriétaire d'un immeuble résidentiel ou locataire ayant la responsabilité de l'entretien du terrain sur le territoire de Saint-Laurent.
- Faire une demande pour une seule tondeuse écologique (manuelle ou électrique) par immeuble résidentiel.
- Avoir la preuve d'achat (facture) pour une tondeuse écologique datant de 2016 à aujourd'hui. Si la facture n'identifie pas clairement le modèle de la tondeuse, une photographie de l'emballage est nécessaire.
- Fournir le nom et les coordonnées du vendeur s'il s'agit d'une tondeuse usagée.
- S'engager à utiliser la tondeuse sur le terrain de l'immeuble pour lequel la demande a été faite.

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser sur le territoire de Saint-Laurent seulement la tondeuse écologique acquise grâce à la subvention offerte par l'arrondissement.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

DATE

Pièces justificatives à fournir

- Facture originale pour l'achat de la tondeuse écologique
- Photographie de l'emballage si la facture n'identifie pas clairement le modèle
- Nom et coordonnées du vendeur si la tondeuse est usagée
- Preuve de propriété ou bail de location précisant que le locataire est responsable de l'entretien du terrain

**Veillez déposer le formulaire rempli accompagné des pièces justificatives
à l'Éco-quartier Saint-Laurent, 685, boulevard Décarie, local 100.**

Pour connaître les heures d'ouverture, visitez le site :
www.vertcite.ca/eco-quartier-saint-laurent.

Le chèque de remboursement vous sera envoyé par la poste, dans les 30 jours.

Renseignements sur le programme :

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/
[\(Onglet Services aux citoyens/Environnement/Programmes\)](#)